



Monsieur Jacques GOMBAULT
MAIRE
HOTEL DE VILLE
Place Raymond Gombault
91540 ORMOY

Évry-Courcouronnes, le 27 septembre 2023

Monsieur le Maire,

Le sport, bien plus qu'une simple activité physique, incarne une force d'intégration sociale. Après une année d'échanges et de concertations avec les acteurs du sport, amateurs et professionnels, nous avons adopté, le 22 décembre 2022, une nouvelle politique sportive pour continuer de soutenir le sport en Essonne.

En avril dernier, nous avons ainsi adopté les nouvelles aides forfaitaires et sur projets pour accompagner les clubs du territoire. Ces **aides forfaitaires ciblées** sur le fonctionnement (aide aux associations émergentes, à la formation fédérale,....), se complètent avec **des aides sur projets**, répondant aux **priorités départementales (sport santé, sport de nature, inclusion par le sport, nouvelles pratiques et E-sport)** qui peuvent être soutenues sur deux saisons.

À la suite des différentes consultations menées sur l'ensemble du territoire, nous avons le plaisir de vous informer que l'AD du 25 septembre a adopté plusieurs dispositifs de soutien aux clubs sportifs essonnais.

- 1) Tout d'abord, **un fonds de transition exceptionnel pour la saison 2022-2023, à hauteur de 50% de la subvention perçue en 2022**, permettant aux clubs d'avoir plus de temps pour s'approprier les nouveaux dispositifs de la politique sportive départementale.

Pour en bénéficier, nous vous invitons à nous renvoyer le dossier de demande téléchargeable sur essonne.fr, rubrique Education Jeunesse Citoyenneté >Asso'Essonne >Aides financières sport, avant le 31 octobre prochain.

- 2) De plus, pour la saison 2023-2024, **de nouvelles modifications ont déjà été apportées** aux aides forfaitaires (élargissement des critères) et **4 nouveaux dispositifs sont mis en place** :
 - Valorisation des clubs labellisés
 - Déplacement sur des épreuves sportives
 - Certifications professionnelles
 - Valorisation des titres sportifs obtenus

Le Conseil départemental adapte également ses modalités d'instruction à la vie des clubs en ouvrant sa campagne de subvention **d'octobre à avril**, permettant de se saisir des dispositifs tout au long de la saison. Vous pourrez demander dès octobre 2023 vos aides forfaitaires et/ou sur projets pour la saison 2023-2024.

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

Tél.: 01 60 91 91 91
essonne.fr

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Pour que les clubs puissent s'orienter facilement dans les nouvelles offres de subventions, dès avril 2023, nous avons mis à disposition un **numéro de téléphone et une adresse mail : 01.60.91.92.64 et 07.85.55.74.18. // sports@cd-essonne.fr**

Vous pouvez continuer de nous faire part de vos interrogations afin d'améliorer davantage encore notre nouveau dispositif.

Vous pourrez également désormais effectuer des demandes de coupes et médailles auprès de vos Conseillers départementaux et du protocole (protocole@cd-essonne.fr) :

Patrick Imbert : pimbert@cd-essonne.fr

Annie Pioffet : apioffet@cd-essonne.fr

Vous pourrez toujours compter sur notre soutien pour accompagner nos associations sportives et leur permettre de poursuivre et d'amplifier leurs projets.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.



Annie PIOFFET

Conseillère départementale
du canton de Mennecy



Patrick IMBERT

Conseiller départemental
du canton de Mennecy